

224C0732
FR0000045122-FS0352

27 mai 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ENTREPRENDRE
(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 16 mai 2024, la société Groupe Entreprendre SAS¹ a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 6 mai 2024, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société ENTREPRENDRE, et détenir 524 073 actions ENTREPRENDRE représentant autant de droits de vote, soit 85,38% du capital et 75,68% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition par Groupe Entreprendre auprès de Monsieur Robert Lafont³ d'un bloc majoritaire d'actions ENTREPRENDRE⁴.

¹ Société par actions simplifiée (sise 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris), détenue à 100% par la société DANAE Group, elle-même détenue indirectement à 100% par Madame Emeline Santerre.

² Sur la base d'un capital composé de 613 813 actions représentant 692 490 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Acquisitions réalisées directement et indirectement auprès de la société Robert Lafont Participations.

⁴ Cf. notamment communiqué conjoint diffusé par les sociétés DANAE Group et ENTREPRENDRE le 16 mai 2024.